

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

28 janvier 2016

Le vingt huit janvier deux mil seize, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 21 janvier 2016

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard – CHARRIN Andrée – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise – GUILLERME Sandra – MATT Alexandre

Etaient représentés : CROS Geneviève

Absent(s) excusé(s) :

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). CHEVAL Bénédicte

2016-01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - CCAS

Le Conseil municipal prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2015 de la commune de Cras dressé par Madame le Receveur Municipal et remis à Madame le Maire. Le conseil municipal, considérant que les écritures du compte administratif 2015 et celles du compte de gestion sont identiques, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 dressé par Madame le Receveur Municipal.

2016-02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – CCAS

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

	RESULTAT DE L'EXECUTION				
	DEPENSES	RECETTES	Résultat/Solde 15	Reprise 2014	CLOTURE
Fonctionnement	1283.40 €	759.10 €	-524.30 €	3285.87 €	2761.57 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Résultat de clôture : 2761.57 €

Madame le Maire, ayant quitté la séance, Mr Didier WATRE, présente au vote le compte administratif 2015 au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

2016-03 : APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2016 – CCAS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 pouvant se résumer ainsi ; Section de fonctionnement : 3 261€00. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers adopte le budget primitif 2016 présenté.

2016-04 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – COMMUNE

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2015 de la commune de Cras dressé par Madame le Receveur Municipal et remis à Madame le Maire. Le conseil municipal, considérant que les écritures du compte administratif 2015 et celles du compte de gestion sont identiques, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 dressé par Madame le Receveur Municipal.

2016-05 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTAT DE L'EXECUTION				
	DEPENSES	RECETTES	Résultat/Solde 15	Reprise 2014	CLOTURE
Fonctionnement	251 831.37 €	345 003.23 €	93 171.86 €	163 989.15€	164 161.01 €*
Investissement	117 605.66 €	141 554.08 €	23 948.42 €	- 75 988.43€	- 52 040.01 €

*Sachant que la somme de 93 000.00 € a été prélevée du fonctionnement et affectée en investissement sur l'exercice 2015. Cf : délibération n°2015- 27. Le résultat de clôture s'élève à 112 121.00 €

Madame le Maire, ayant quitté la séance, Mr Didier WATRE, présente au vote le compte administratif 2015 au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

29 janvier 2016

2016-06 :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes, vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal, accordée au Maire en date du sept septembre 2015 (2015-39), vu le projet de contrat établi par la Caisse des dépôts et consignations.

Madame le Maire de Cras décide de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt PSPL d'un montant de 300 000€00 pour le financement de la réhabilitation du bâtiment Mairie ÉCOLE.

2016-07 : AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ET L'ENGAGEMENT D'ADHÉSION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SNE

Madame le Maire informe que la Communauté de communes est compétente en matière d'habitat et de mise en œuvre de la politique de logement social. A ce titre, elle effectue l'enregistrement des demandes de logement social qui lui parviennent soit directement soit par l'intermédiaire des communes qui les lui transmettent.

La commune de CRAS souhaite être service enregistreur. Le maire, après accord du conseil municipal, signera la convention nécessaire pour un tel service.

2016-08 : RENOUELEMENT CONVENTION SMICTOM

Madame le Maire informe que l'échéance du contrat avec le SMICTOM est arrivé à terme au 31 décembre 2015. Une reconduction du contrat pour une durée de 3 ans est proposée au 1^{er} janvier 2016. Pour mémoire, le présent contrat a pour objet de définir les modalités de collecte des déchets non ménagers. . Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler le contrat d'adhésion à la collecte des producteurs non ménagers.

2016-09 : ÉCLAIRAGE PUBLIC – BALLONS FLUORESCENTS – SÉCURITÉ DES PIÉTONS

le Maire informe le conseil de la non conformité de **16 ballons fluorescents**.

L'éradication de ces ballons est proposée par le SEDI. En effet, le remplacement des lampes à mercure permettra également une économie de 30% à 40% d'énergie. Le coût des travaux s'élève à 8500.00€ TTC dont **1500.00€** à la charge de la commune. Le conseil après en avoir délibéré, adopte la proposition à l'unanimité, et charge Madame le Maire de contacter le Syndicat d'Électrification Départemental de l'Isère pour la mise en œuvre.

2016-10 : MISE EN PLACE D'UN NOUVEL ÉCLAIRAGE PUBLIC : chemin des Etangs et route de l'Eglise

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de sécuriser les cheminements piétonniers sur les voiries communales empruntées notamment par les écoliers. Deux lieux sont particulièrement concernés : la voie communale des Etangs et la portion de route départementale N° 201 dite route de l'Eglise.

Après en avoir débattu et procédé à un vote à main levée l'installation de lampadaires est actée :

chemin des Etangs : coût total 1500.00 €TTC reste à charge de la commune **250.00€ TTC**.

route de l'Eglise : coût total 9500.00€ TTC reste à la charge de la commune **1700.00€ TTC**.

2016-11 : MISE EN PLACE D'UN NOUVEL ÉCLAIRAGE PUBLIC MATÉRIALISANT L'ENTRÉE PRINCIPALE SUD DU VILLAGE

Le maire expose au conseil municipal la possibilité de renforcer l'éclairage public à l'entrée principale du village.

Un lampadaire basse consommation pourrait être installé par le Syndicat d'Électrification Départemental de l'Isère pour un montant total de 5600.00€ TTC, **la part restant à charge de la commune représentant 1000€ TTC**.

Après avoir échangé sur le bien fondé d'une telle installation, les conseillers s'étant exprimés, il a été procédé à un vote à main levée, -sur 11 voix : 3 voix contre et 8 voix pour. Le conseil valide la proposition et charge Madame le Maire de contacter le Syndicat d'Électrification Départemental de l'Isère pour la mise en œuvre.



Le Maire,
Nicole DI MARIA